

Contrat de location saisonnière

Entre

Nom : Michel et Nicole Frère
Adresse : route de la Belle-Vue 17
6833 Ucimont - Belgique
Nr de tél fixe : +32 61 46 73 45 ou
Nr de tél portable : +32 476 49 23 78 ou +32 474 709726
Email : info@michelfrere.com

Et

Nom :
Adresse :
Nr de tél fixe :
Nr de tél portable :
Email :

Dénommé le bailleur d'une part

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du

Dénommé le preneur d'autre part

au .

Adresse de location : Chalet « Les Brimbelles »
Le chalet – l'appartement – le chalet + l'appartement
236 chemin de la Blanche Femme
88230 Le Grand Valtin (Ban sur Meurthe Clefcy)

Le nombre de personnes qui occuperont le logement : adultes et enfants.

Le montant du loyer est de : €.

Le nettoyage de fin de séjour est de : €.

La taxe de séjour : (pers x nuits) x 1,30€ = €.

Une caution* de € sera additionnée au solde de la location. Elle vous sera restituée dans les 15 jours qui suivent votre départ si aucune dégradation n'a été constatée.

Les arrhes* de 30% du montant du loyer, soit €, seront versées par le preneur à la signature du contrat .

Le solde* de : (loyer + nettoyage de fin de séjour + taxe de séjour) – les arrhes = plus la caution de
€ seront versés maximum 15 jours avant la date d'arrivée.

Numéro de compte où les versements peuvent être effectués : Michel Frère, route de la Belle-Vue 17,
6833 Ucimont, Belgique IBAN : BE54 0617 6775 7097
BIC/SWIFT : GKCCBEBB

Vote nr de compte (relevé d'identité bancaire) : IBAN :
BIC/SWIFT :

Le logement est disponible à partir de h le jour de votre arrivée et doit être libéré pour h le jour de votre départ.

Pour faciliter votre accueil et vous remettre les clés, merci de nous prévenir quelques jours à l'avance de l'heure approximative de votre arrivée.

Le preneur déclare avoir pris connaissance de la description du chalet et/ou de l'appartement et des conditions générales de location (en annexe).

Contrat de location fait en deux exemplaires. Un exemplaire est à compléter et à signer (**précédé de la mention « lu et approuvé »**) par le locataire qui devra le renvoyer au propriétaire dans un délai de 8 jours. Le deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

Fait à Ucimont, le .

Le bailleur,

Le locataire